

- 1.** Les règles actuelles de la représentativité patronale permettent aux représentants des grandes entreprises de monopoliser toutes les négociations et de faire barrage à des mesures portées par les représentants des petites entreprises alors que 98% des entreprises françaises ont moins de 50 salariés et 92% moins de 10 salariés. **Vous engagez-vous à modifier ces règles afin que les TPE-PME soient représentées à la hauteur de leur poids dans l'économie nationale, notamment en donnant un droit d'opposition à un accord aux organisations professionnelles représentant plus de 50% des entreprises adhérentes employeuses et en rééquilibrant les critères d'attribution des sièges ou des voix dans les organismes paritaires** (cf le document joint : « Les 21 priorités des entreprises de proximité ») ?

J'ai toujours soutenu tout dispositif propice à rétablir l'équité dans le dialogue social entre les petites et grandes entreprises et regrette que les conclusions de la mission flash de 2023 soient restées lettre morte.

- 2.** **Comment comptez-vous soutenir le développement de l'apprentissage et garantir au système un financement pérenne et adéquat, tout en continuant de soutenir les petites entreprises dans leur recours aux contrats en alternance ? Maintiendrez-vous le montant de l'aide de 6000 euros accordée aux employeurs d'apprentis, au moins pour les entreprises de moins de 50 salariés ?**

La seule façon d'inciter les entreprises à embaucher des apprentis passe par des incitations financières. Il faut donc réduire les coûts de ces recrutements pour ces entreprises. A cette fin la prime exceptionnelle de 6000 € doit être bien entendue maintenue pour les entreprises de moins de 50 salariés. Parallèlement, il est nécessaire d'assouplir les contrats d'apprentissage.

- 3.** **Quelle place accorderez-vous à l'indispensable accompagnement des entreprises pour la formation, le maintien dans l'emploi et le développement des compétences de leurs salariés, réel enjeu de compétitivité ? Vous engagez-vous à augmenter l'enveloppe versée aux OPCO pour le plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés ?**

La formation des salariés, tout au long de la carrière, de leur bifurcation professionnelle, et en effet un enjeu stratégique indispensable à la compétitivité des entreprises et à leur cohésion sociale. L'augmentation de l'enveloppe aux OPCO est actuellement bien en deçà des 273 millions d'euros prévus par la loi de finance 2023. Il sera donc indispensable de l'augmenter.

4. Le coût du travail est un paramètre clé de la compétitivité des TPE-PME. **Vous engagez-vous à maintenir les dispositifs actuels d'exonération de cotisations sociales ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour alléger les charges des TPE ?**

Le coût du travail en France est l'un des plus élevé en Europe et c'est l'un des pays où l'on travaille le moins. Il faut donc non seulement maintenir les dispositifs d'exonération des cotisations sociales pour les PME et TPE, mais en élargir la portée.

5. L'U2P, comme les Français, est attachée à notre système de protection sociale. Assurer sa pérennité, en particulier financière, participe à la cohésion sociale, à la confiance nécessaire pour un mieux vivre ensemble. **Prenez-vous l'engagement d'agir de façon concrète et volontariste pour le redressement des comptes de la sécurité sociale, sans augmentation des prélèvements obligatoires ? Souhaitez-vous modifier le délai de carence des arrêts de travail ? Comment allez-vous équilibrer les régimes de retraite de base (âge légal, durée de cotisations, niveau des pensions...)?**

Comme je l'avais annoncé l'année dernière la réforme des retraites est à la fois injuste et inefficace : le COR annonce dans son dernier rapport qu'en 2024 le déficit des régimes des retraites sera de 5,8 milliards d'euros et doublera en 2030, contrairement à ce que promettait Elisabeth BORNE qui visait l'équilibre du système par répartition des retraites dès 2030 en reportant l'âge légal à 64 ans.

6. L'U2P est attachée aux rôles de négociateurs et de gestionnaires des partenaires sociaux au sein du régime d'assurance chômage. Elle considère que ce sont les mieux à même de prendre en compte les évolutions et les spécificités du marché du travail. **Quelle**

place reconnaissez-vous aux partenaires sociaux dans ce régime ? Quel sort réserverez-vous aux réformes de 2019, 2023 et 2024 ?

Le rôle des partenaires sociaux est absolument majeur dans la gestion du régime d'assurance chômage. Les partenaires sociaux sont les plus à même, comme ils le font parfaitement au sein de l'AGIRC ARRCO, de gérer efficacement, en responsable, les fonds de l'Assurance Chômage.

- 7.** De la même manière, l'U2P est attachée au paritarisme de négociation et de gestion dans le champ des retraites complémentaires des salariés AGIRC ARRCO. **Vous engagez-vous à pleinement respecter le rôle et les prérogatives des partenaires sociaux dans ce cadre ? Vous engagez-vous également à maintenir l'autonomie des régimes de retraite des travailleurs indépendants (CPSTI et régimes de retraite des professions libérales) ?**

Je m'opposerai de toutes mes forces aux tentatives de l'Etat de ponctionner les différents régimes de retraites complémentaires, comme il a déjà tenté de le faire, pour espérer reflouer ses caisses avec un argent qui ne lui appartient pas.

Augmenter le délai de carence est une arme à double tranchant avec le risque d'augmentation des arrêts de travail de longue durée, il faut donc être très prudent.

- 8.** Que ce soit dans le cadre de leur agenda autonome ou de l'article L1 du Code du travail introduit par la loi Larcher du 31 janvier 2007 dite « *de modernisation du dialogue social* », la capacité de négociation des partenaires sociaux ne doit pas être entravée, en particulier au travers des documents de cadrage ou d'orientation du gouvernement. **Vous engagez-vous à respecter les accords issus des négociations paritaires ?**

En tant que libérale je privilégie le dialogue entre les partenaires sociaux, donc je respecterai les accords issus de négociations paritaires.

- 9.** Au niveau européen, le principe « Pensez aux petits d'abord » et le Test TPE-PME avant toute adoption d'une nouvelle mesure, existent depuis plus de 20 ans. Le projet de loi de simplification de la vie des entreprises soumis au Parlement en avril 2024 prévoyait l'instauration d'un test PME dans l'évaluation des projets de loi applicables aux entreprises ainsi que des mesures de simplification portées par nos entreprises. **Vous engagez-vous**

à soumettre à nouveau au Parlement le projet de loi simplification et à instaurer le test TPE-PME ?

Aux fins des allègements des contraintes normatives, le test TPE - PME s'avère un excellent moyen d'y parvenir avec la création d'une autorité indépendante associant les représentants d'entreprises ayant pour mission d'évaluer les impacts administratifs, techniques et financiers des textes réglementaires.

10. L'U2P considère que **l'accès des TPE-PME à la commande publique** nécessite encore d'être facilité et énonce des priorités : respect de la règle de l'allotissement, seuil déterminant l'obligation de publicité ou de mise en concurrence préalable, critères d'appréciation des offres, limitation de la sous-traitance au rang 1, etc... **Vous engagez-vous à soutenir concrètement les TPE-PME dans ce cadre au niveau national et territorial ?**

L'accès des TPE - PME, surtout avec la généralisation de la dématérialisation des procédures d'appel d'offre, est un frein pour nombre d'artisans. Je m'engage donc à soutenir les TPE - PME tant nationalement qu'à l'échelle de mon territoire.

11. Les TPE-PME souhaitent majoritairement s'investir dans **la transition écologique**. Cependant, les législateurs imposent, pour cela, des obligations de déclaration qui sont totalement inadaptées aux TPE, au niveau national comme au niveau européen. Les TPE-PME n'ont pas les ressources humaines et financières pour y répondre. **Quelles alternatives proposez-vous ?**

Il faut revoir de fond en comble le cahier des charges imposé aux TPE PME qui souhaitent participer à la transition écologique.

12. La dette publique a atteint un niveau particulièrement inquiétant qui fragilise l'avenir économique de la France en particulier en raison de l'accroissement du coût de remboursement de cette dette qui ampute nos capacités d'investissement productif. Cette situation va peser sur la capacité de financement de nos entreprises. **Vous engagez-vous à réduire cette dette publique sans augmenter les prélèvements obligatoires ? Quelles solutions envisagez-vous pour y parvenir ?**

La seule politique de réduction de la dette publique sans recourir à l'augmentation des prélèvements obligatoires, impose une réforme, profonde, et structurelle de l'Etat qui maintes fois promises, n'a jamais été mise en œuvre et celle-ci passe notamment par une baisse drastique du nombre de fonctionnaires dans les différentes administrations et organismes d'Etat.

13. Pour répondre à certaines pénuries de main d'œuvre dans de nombreux secteurs en tension de recrutement, des petites entreprises ont recours à des travailleurs immigrés. **Quelle politique comptez-vous mener concernant ces travailleurs immigrés qu'ils soient en poste ou qu'ils répondent à des postes non pourvus ?**

Je suis favorable à une immigration régulée, choisie et non subie. Dans les secteurs en tension où il est très difficile de recruter une main d'œuvre française, je préconise que soit facilitée l'attribution de titre de séjour et la régularisation des travailleurs étrangers indispensables à notre économie.

14. La situation de l'habitat, qui concerne de très nombreuses petites entreprises du BTP et des professions libérales, est très préoccupante en France. Les volumes nettement insuffisants de construction et de rénovation de logements accentuent la crise sociale et fragilisent les entreprises de ces secteurs. Cette crise du logement a des répercussions également pour les entreprises qui cherchent à recruter des salariés mais qui font face aux difficultés liées à la pénurie de logement (pour les apprentis et les saisonniers notamment qui ne trouvent pas à se loger). **Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour relancer l'activité de la construction tant au niveau du neuf que de la rénovation, et répondre aux difficultés de logement de nombreux salariés (apprentis, saisonniers, salariés dans des zones dites en tension, ...) ?**

*L'amputation d'un Milliard d'euros sur ma Prime Renov a été un coup porté au secteur de la rénovation des logements anciens. Il faut donc les rétablir.
Il faut rétablir aussi l'intégralité du PTZ sur l'ensemble du logement neuf, collectif et individuel. La prorogation du dispositif Pinel serait aussi une bonne piste d'action.
Réviser le Dispositif ZAN me semble indispensable.*

15. Aujourd'hui, une grande majorité des créations d'entreprise se font sous le régime de la microentreprise. Si ce régime, simple et flexible, peut constituer une première voie d'accès facilitée à l'entrepreneuriat, il ne permet pas de préparer correctement l'avenir ni de soutenir

le modèle social français, constituant à ce titre une possible "bombe à retardement" sociale. **Pourriez-vous envisager de faire évoluer ce régime fiscal et social et d'en faire ce qu'il devait être à l'origine, à savoir un tremplin passager vers des formes d'entreprises plus protectrices et contributives, pour les activités exercées à titre principal ?**

Il faut examiner cette question avec beaucoup de prudence, car le secteur des micro-entreprises emploie 2.3 millions d'ETP, l'évolution du régime de ces dernières appelle une vaste réflexion concertée en amont.

16. Quelles seraient les mesures concrètes que vous mettriez en œuvre pour lutter efficacement contre les pratiques des plateformes de mise en relation qui favorisent des conditions déloyales d'exercice d'activités préjudiciables à de nombreux secteurs, tels que ceux du bâtiment ou des transports individuels ?

C'est un sujet complexe que je ne maîtrise pas, je ne peux honnêtement pas répondre à cette question, mais je m'engage à me renseigner à ce sujet.